

La dernière tasse.

Par Marianne Blidon. Le 1 janvier 2005

« Je n'aime pas du tout cette façon de mettre des urinoirs dans la conversation [...] épargnez-moi vos grossièretés ».

Marcel Pagnol.

■ Boulevard Arago, dans le 14^e arrondissement, deux mondes se font face. D'un côté du boulevard, à proximité de l'observatoire, se dresse une des innombrables sanisettes automatisées, qui ont envahi les villes. De l'autre côté du boulevard, devant la prison de la Santé, trône, dans l'indifférence presque générale, la dernière tasse de Paris.

Tasse... Vous avez dit tasse ?!

Tasse (argot) : petits édifices construits sur la voie publique en vue de satisfaire les besoins naturels des passants, souvent oubliés d'hygiène publique. Les tasses, de leur vrai nom « vespasiennes », apparaissent en 1834 par la volonté du préfet de la Seine, le comte Claude-Philibert de Rambuteau. Raillé par l'opposition, qui a bien vite baptisé l'édicule « colonne Rambuteau », ce dernier lance l'expression « colonne vespasienne », en mémoire de l'empereur Vespasien, à qui l'on avait attribué¹ l'établissement d'urinoirs publics, à Rome. Les sobriquets se multiplient. « “Les édicules Rambuteau” s'appelaient des pistières. Sans doute dans son enfance n'avait-il pas entendu l'o, et cela lui était resté. Il prononçait donc ce mot incorrectement mais perpétuellement » (Marcel Proust, 1927, p. 749). Contemporains de Proust, des homosexuels du 16^e arrondissement utilisaient le terme codé de « baies », plus chic que l'argotique « tasses », d'autres, plus populaires, les avaient baptisées « Ginette ». Celui de « pissotière », en référence au « trou dans la muraille d'un navire pour laisser s'écouler l'eau de surface », est resté.

L'initiative n'est cependant pas nouvelle. Jean-Baptiste Charles Lemaire² signale, vers 1770, la résolution du lieutenant général de la police, M. de Sartines, de faire « disposer des barils d'aisance à tous les coins de rue » de Paris. La nouveauté vient des parois métalliques de la vespasienne qui présentent l'avantage de préserver une relative intimité et d'épargner la scène au passant. Hygiène et moralité, le succès est immédiat. Les urinoirs publics se multiplient. Plus d'un millier de «

colonnes » quadrille la capitale au début du 20^e siècle³. Les hommes ne se soulagent plus dans les rues, les halls d'immeuble ou sous une porte cochère, le triomphe de la salubrité est complet.

Le premier édicule signe pourtant la mort du second, progrès technique oblige. La sanisette,  marque déposée en 1980, s'avère, moyennant finances, plus adaptée aux exigences actuelles de confort et de propreté. Autonettoyante, elle est plus aseptisée. Hermétique, elle est sans odeur. Close et horizontale, elle est enfin utilisable par les femmes.

Gratuité et accès des femmes aux commodités publiques, on touche là au cœur du débat...

Gratuité or not gratuite ?

La disparition des vespasiennes fut programmée et votée en séance de nuit, par la droite, le 21 décembre 1959. La fin de la gratuité fut définitivement inscrite dans les faits par la majorité de droite, le 28 janvier 1980, qui vota l'autorisation de construction des quatre premières sanisettes payantes. Le contrat qui lie la Mairie de Paris à la société Decaux fut signé en 1991, ce qui eut des répercussions sociales non négligeables...

« La suppression du moindre édicule entraîne une véritable démoralisation de la population mâle : Le passant pressé n'a plus, pour répondre à l'appel, que dis-je, à l'injonction de la nature, qu'à se rendre dans un café où il devra payer une consommation qu'il aura, je l'espère, la sagesse de ne pas boire s'il ne veut pas être obligé d'entrer quelques instants plus tard dans un autre café pour y restituer le nouveau trop-plein, et ressusciter ainsi le mythe, mais cette fois bien réel, du tonneau des Danaïdes » (Roger-Henri Guerrand).

Le sujet a donc ému des élus pour qui « se pose réellement le problème de l'usage gratuit des toilettes à Paris »⁴. La question n'est pas si simple car « il faut savoir que les sanisettes coûtent horriblement cher à la Ville, 1 192 euros par mois et par sanisette en location, soit 5,8 millions d'euros [la Direction de la Voirie et des Déplacements gère 420 sanisettes]. Par ailleurs, la fréquentation annuelle est d'environ 3 millions d'entrées »⁵. Le droit d'entrée est de 40 centimes d'euro. La famille Decaux, *via* la société SEMUP., encaisse des recettes estimées en 2001 à 10,5 millions de francs⁶. Face à l'argument économique et au respect des accords passés en 1991, certains élus rappellent qu'« il est intolérable d'obliger des personnes à se retenir, au mépris de leur santé et de leur liberté, ou à se soulager dans des conditions déplorables pour l'hygiène publique. A l'aube du troisième millénaire et d'une nouvelle mandature, ne serait-il pas souhaitable de faire un geste pour le respect de la dignité humaine, surtout lorsqu'on sait qu'il existe des lieux d'aisance gratuits pour les chiens. Paris ne s'honorerait-il pas par une gratuité inconditionnelle à l'accès à ces lieux communs, en instaurant un droit minimum à l'hygiène de chacun ? »⁷. Et de rappeler laconiquement « faut-il que je vous sensibilise sur le vieillissement de la population et les conséquences que cela aura' »

Le contrat de la moitié des sanisettes parisiennes arrive à échéance en 2006, le débat fait toujours rage...

Un genre masculin.

Si socialement l'apparition des sanisettes n'est pas une avancée, elle est enfin accessible aux femmes. Proust toujours : « Françoise, gênée d'abord, finit par le dire aussi [le terme « pissotière »], pour se plaindre qu'il n'y eût pas de ce genre de chose pour les femmes comme pour les hommes » (Proust, 1927, p. 749).

Le procès-verbal de la séance du Conseil de Paris, daté du 11 mai 1891, rapporte « que si un certain nombre de femmes peuvent se donner le luxe d'entrer dans les chalets de nécessité, celles qui ne le peuvent pas n'en sont pas moins soumises aux mêmes exigences que les hommes. L'administration est donc invitée à faire des propositions pour construire sur la voie publique des édicules de nécessité gratuits destinés aux femmes ». Elles auront attendu un siècle, mais devront payer pour cela.

Des détournements d'espace.

■ Que devient la dernière tasse ?

Réchappée du rebus, un champ près de Gennevilliers où s'abîment ses semblables (Le Bitoux, 2001), la dernière vespasienne de Paris remplit toujours son rôle, accueillant parfois chauffeurs de taxi, ambulanciers ou policiers qui se détournent l'espace d'un instant de leur itinéraire. En Conseil de quartier, des nostalgiques ont même proposé son classement parmi d'autres édifices au titre de « leur ancienneté, leur qualité architecturale, leur histoire ou leur aspect pittoresque ». La dernière tasse du boulevard Arago possède un peu de ces quatre qualités. Loin d'être réductible à sa fonction, elle est un vestige d'une autre époque. Une époque, où les tasses, porteuses d'une prose plus ou moins prisée, étaient l'objet de détournements.

Lieu de rendez-vous des résistants pendant la guerre ou lieu de drague appartenant aux itinéraires complexes d'une géographie du désir condamné⁸, de nombreuses anecdotes courent sur elles. « Ainsi ce ministre de l'Information de la 4e République, coincé dans une rafle de pissotière et qui, reconnu par un policier qui lui demande, éberlué, ce qu'il fait là, lui répond sobrement : “Je m'informe, voyons” » (Le Bitoux, p. 446). Des prostitués y officiaient parfois. « La Grande Thérèse [un travesti], attendait les clients dans les tasses. Au crépuscule, dans une des pissotières circulaires, près du port elle apportait un pliant, s'asseyait et faisait son tricot, son crochet. Elle s'interrompait pour manger un sandwich. Elle était chez elle » (Genet, 1947a, p. 167). Lieu d'une sociabilité atypique, aujourd'hui disparue, des amitiés et des amours s'y sont nouées.

Cependant, on aurait tort de croire que les sanisettes y ont mis bon ordre... Le système d'alarme automatique — qui se déclenche après vingt minutes de séjour dans les lieux, en prévention d'éventuels accidents — offre un délai suffisant... pour assurer une passe dans des conditions acceptables, et transformer la nuit ces toilettes publiques en vestiaires de la prostitution... hétérosexuelle !

Photos : 1 et 2, © Marianne Blidon. 3, © Jean-Claude Aubry, que nous remercions pour son autorisation.

Bibliographie

Warwick Collins, *La pissotière*, Paris, 10/18, 1999.

Jean Le Bitoux, « À la recherche des tasses perdues », *Revue Triangul'ère*, n°2, 2001, pp. 444-446.

Jean Genet, *Journal du voleur*, Paris, Gallimard, 1947.

Jean Genet, *Querelle de Brest*, Paris, Gallimard, 1947.

Marcel Proust, *Le Temps retrouvé*, Paris, Gallimard, t. 3, 1927.

Note

1 Il s'agit bien d'une attribution puisque au départ le nom est lié à l'impôt sur la récupération des urines par les foulons pour la fabrication de l'ammoniac.

2 Jean-Baptiste Charles Lemaire a été chargé, à la demande de Charles Marie Antoine de Sartines (lieutenant général de police de 1759 à 1774), d'un mémoire sur la police de Paris en 1770, qui fait mention de ces questions d'hygiène. Cette référence est fréquemment attribuée à Thévenot de Morande.

3 On en dénombre jusqu'à 1.230 en 1931.

4 Violette Baranda, 50 – 2001, DVD 184 – Modification des tarifs d'entrée dans les toilettes publiques au 1er janvier 2002. – Autorisation à M. le Maire de Paris de souscrire un avenant n°3 au marché sur les sanisettes avec la société « SEMUP ».

5 Réponse d'Yves Contassot, adjoint au Maire, 136 — QOC 2003-332 Question de M. Jérôme Coumet et des membres du groupe socialiste et radical de gauche à M. le Maire de Paris relative à la gratuité des toilettes publiques.

6 « D'abord, un contrat léonin, datant de 1991, lie la Ville à la société SEMUP. pour quinze ans. Je vous livre un scoop, cette société est détenue à 99% par la famille Decaux ! La location-entretien-maintenance des 420 sanisettes se monte à 40 millions de francs, les recettes estimées, encaissées par la SEMUP, sont aux alentours de 7 millions de francs. Cette délibération qui nous est aujourd'hui proposée, appliquant les clauses contractuelles, fera passer le prix d'entrée à 3 F pour l'utilisateur, et monter les recettes de Decaux à environ 10,5 millions de francs au lieu de 7 millions », Catherine Gégout, 50 — 2001, DVD 184 — Modification des tarifs d'entrée dans les toilettes publiques au 1er janvier 2002. — Autorisation à M. le Maire de Paris de souscrire un avenant n°3 au marché sur les sanisettes avec la société « SEMUP ».

7 Violette Baranda, 50 – 2001, DVD 184 – Modification des tarifs d'entrée dans les toilettes publiques au 1er janvier 2002. – Autorisation à M. le Maire de Paris de souscrire un avenant n° 3 au marché sur les sanisettes avec la société « SEMUP ».

8 Il faut attendre la circulaire Defferre (12 juin 1981) pour limiter le fichage des homosexuels et pour dissoudre la brigade homosexuelle à la préfecture de police, et l'abrogation de l'alinéa 2 de l'article 331 du Code pénal (27 juillet 1982), pour « dépenaliser l'homosexualité ».

Article mis en ligne le samedi 1 janvier 2005 à 00:00 –

Pour faire référence à cet article :

Marianne Blidon, « La dernière tasse. », *EspacesTemps.net*, Objets, 01.01.2005
<https://test.espacestemps.net/articles/la-derniere-tasse/>

© EspacesTemps.net. All rights reserved. Reproduction without the journal's consent prohibited.
Quotation of excerpts authorized within the limits of the law.

